



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Iran

Question au Gouvernement n° 2620

Texte de la question

## CONDAMNATION À LA LAPIDATION DE SAKINEH MOHAMMADI ASHTIANI

M. le président. La parole est à Mme Marylise Lebranchu, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Marylise Lebranchu. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, nous sommes ici, parlementaires français, attachés, sans arrogance, aux valeurs universelles de la République. Nous sommes ici, parlementaires français, effrayés par les pratiques qui ne reconnaissent pas la femme comme un être humain à part entière.

Nous sommes ici, parlementaires français, opposés à la peine de mort et aux peines barbares.

Nous ne pouvons, nous, parlementaires de ce pays, accepter qu'une peine de lapidation contre Sakineh Mohammadi Ashtiani soit prononcée - c'est malheureusement déjà fait - et peut-être appliquée.

À travers cette femme et en solidarité avec elle, à l'unisson de tous les progressistes pour qui cette femme symbolise toutes les autres, nous disons inlassablement qu'au delà des cultures, des religions, des us ou coutumes, le XXI<sup>e</sup> siècle doit être de raison et faire partout civilisation. C'est une nécessité pour notre monde. *(Vifs applaudissements sur tous les bancs. - De nombreux députés du groupe SRC et plusieurs députés du groupe GDR se lèvent.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, madame la ministre Marylise Lebranchu, l'annonce publique de la condamnation à mort par lapidation de Mme Sakineh Mohammadi Ashtiani, en 2006, a suscité une très forte mobilisation en France et ici même, sur tous les bancs de cet hémicycle.

Je rappelle que lors de la dernière conférence des ambassadeurs, au mois d'août, le Président de la République a déclaré que la France se considérait désormais comme responsable du sort de cette femme de quarante-trois ans.

Nous n'avons cessé de mobiliser toute la communauté internationale et, bien sûr, toute la machine européenne - nos partenaires, Mme Ashton, la présidence de l'Union - afin que les Iraniens commuent cette peine. Le ministère iranien des affaires étrangères le sait, c'est ce que nous espérons : que la peine sera commuée et que cette femme échappera au châtime<sup>n</sup>t épouvantable, barbare, d'un autre âge, auquel elle a été condamnée.

Je signale à la représentation nationale que ce n'est malheureusement pas le seul cas de ce type en Iran. Ainsi, Ebrahim Hamidi, un jeune homme de dix-huit ans, a été condamné à la même peine pour homosexualité.

Nous allons bien sûr maintenir la pression, et tout faire pour que l'Iran entende la voix de la communauté internationale sur ce chapitre comme sur d'autres, et pour que ces peines soient commuées.

Quoi qu'il en soit, je vous remercie, madame, mesdames et messieurs, de votre mobilisation.

*(Applaudissements sur tous les bancs.)*

Données clés

Auteur : [Mme Marylise Lebranchu](#)

**Circonscription** : Finistère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 2620

**Rubrique** : Politique extérieure

**Ministère interrogé** : Affaires européennes

**Ministère attributaire** : Affaires européennes

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 3 novembre 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 novembre 2010